

HORAIRES D'OUVERTURE :

du mardi au samedi
8 H 30 - 12 H
13 H 30 - 17 H

Les apports sont limités à 2 m³/semaine.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets verts
- Bois
- Cartouches d'encre
- DEEE - déchets électroménagers
- Mursseries
- Recycleries et brutes
- Mobilier usagé et rembourrés
- Radiographies
- Déchets dangereux
- Plâtres
- Papiers/cartons
- Métal
- Plâtres et enduits
- Piles, accumulateurs et batteries de voiture
- Déchets non autorisés
- Verre

Conditions d'accès

- Accès réservé aux abonnés d'une collectivité
- Inspection de passer dans l'enceinte de la déchèterie en heures d'ouverture
- Régularisation d'objets et de matériaux déposés sur la déchèterie
- Accès réservé aux enfants sous la surveillance et la responsabilité de leurs accompagnateurs
- Interdiction de laisser sortir les animaux des véhicules
- Dépôt sauvage d'ordures puni par la loi - Article R122-1 et R122-10 du Code Pénal

Information

Le règlement complet de la déchèterie est disponible auprès du Centre de documentation pour tout renseignement, veuillez contacter le SMICTOM.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et mise en conformité de 3 déchèteries en Alsace Centrale

SERUE Ingénierie a été engagée par le SMICTOM d'Alsace Centrale pour assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi de travaux grâce à un accord-cadre d'intervention sur l'ensemble des sites relevant de la compétence du SMICTOM.

Le SMICTOM assure la collecte et l'élimination des ordures ménagères et exploite 12 déchèteries sur le territoire d'Alsace Centrale.

SERUE Ingénierie a été chargée de réaliser les dossiers d'enregistrement de 3 déchèteries au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour permettre la mise en conformité des installations existantes.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la réglementation des déchèteries, de travaux nécessaires de mise en conformité des installations et qui vont permettre de répondre aux besoins et aux volumes réellement collectés sur ces installations.

Aussi, pour les déchèteries de Benfeld, Boofzheim et Sainte-Marie aux Mines, les missions de SERUE Ingénierie consistent à :

- Identifier les travaux nécessaires formulés par le maître d'ouvrage et l'application de la réglementation
- Établir les documents écrits et les plans qui correspondent aux travaux à réaliser
- Préparer les 3 dossiers de demande d'enregistrement au titre des ICPE
- Accompagner le maître d'ouvrage dans le dépôt dématérialisé des 3 dossiers pour leur instruction par la DREAL
- Assurer le suivi de l'instruction, les demandes de compléments, les insertions et affichages réglementaires
- Préparer les plannings de travaux
- Accompagner le maître d'ouvrage dans la préparation et le suivi des marchés de travaux
- Suivre l'exécution des travaux jusqu'à la réception du chantier

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère 12 déchèteries. Avec 22 filiales spécialisées, elles sont un lieu essentiel pour trier les déchets et en améliorer le taux de valorisation.

FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE

SMICTOM d'Alsace Centrale

BUDGET

300 000 € HT de travaux pour les 3 sites

DATE DE MISE EN CONFORMITÉ

Décembre 2023

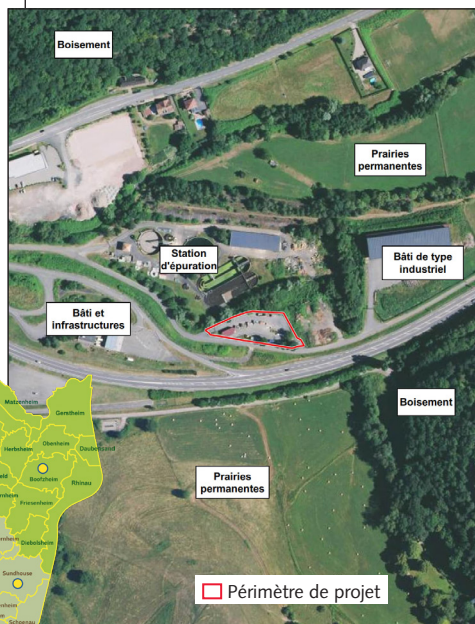
CARACTÉRISTIQUES

Site occupé et en activité. Travaux de mise en conformité de 3 déchèteries du territoire d'Alsace Centrale. Accompagnement pour les dossiers d'enregistrement ICPE et la maîtrise d'œuvre des travaux.
Surface : environ 8 000 m² cumulés d'emprise des 3 sites existants



Déchèterie de Barr

SERUE Ingénierie a été chargée de réaliser les dossiers d'enregistrement de 3 déchèteries au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour permettre la mise en conformité des installations existantes.



Périmètre de projet



Entrée de la déchèterie de Ste Marie-aux-Mines

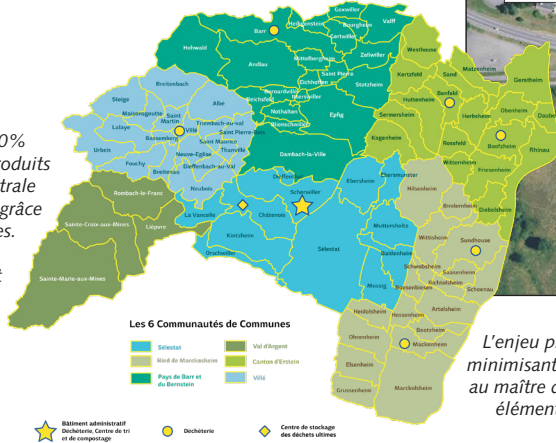


L'existant de la déchèterie de Boofzheim



Déchèterie de Benfeld en l'état actuel

Aujourd'hui 50% des déchets produits en Alsace Centrale sont collectés grâce aux déchèteries. 80% de ces déchets seront valorisés.



L'enjeu principal de cette mission a été de répondre aux exigences des mises en conformité, en minimisant les incidences des travaux sur l'activité des sites de déchèteries, mais aussi de proposer au maître d'ouvrage des solutions techniquement et économiquement fonctionnelles pour chaque élément de projet, y compris l'obtention des autorisations administratives au titre des ICPE.

